

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 114 (1988)  
**Heft:** 14

## **Wettbewerbe**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Commune de Rapperswil/ SG	Hôtel de Ville, Rapperswil, CP	Architectes établis ou domiciliés dans le canton de Saint-Gall depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1987 ou originaires de Rapperswil/SG	1 <sup>er</sup> juillet 88 (dès le 1 <sup>er</sup> fév. 88)	
Ville de Zoug, CFF	Conception générale de la gare de Zoug, CI	Architectes domiciliés, établis ou originaires des cantons de Zoug, Schwytz, Uri, Obwald, Nidwald ou Lucerne ainsi que des districts d'Affoltern/ZH, Horgen/ZH ou Muri/AG	9 juillet 88 (2 mai 88)	
Commune de Sierre	Aménagement et restruc- turation du secteur de l'Hôtel de Ville, CP	Architectes établis en Valais depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1988 ainsi que les architectes originaires du Valais et établis en Suisse	22 août 88 (10 juin 88)	
Ville de Neuchâtel, Direction de l'urbanisme	Nouveau théâtre en ville de Neuchâtel, CP	Architectes établis ou domiciliés dans le canton de Neuchâtel inscrits avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1988 au registre neuchâtelois des architectes; architectes originaires du canton de Neuchâtel et domiciliés en Suisse, inscrits au REG A ou B des architectes avant la même date. En outre, six bureaux d'architectes invités.	2 sept. 1988 (dès mars 1988)	9/88 B 58
Commune de Montreux	Hôtel de Ville, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, établis ou domiciliés dans le canton avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1988, architectes originaires du canton de Vaud établis hors du canton à la même date et architectes établis ou domiciliés à la même date dans les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel ou du Valais	12 sept. 88 (dès le 5 avril 88)	
Commune du Locle	Réaménagement du centre ville, CI	Architectes et urbanistes établis ou domiciliés dans le canton de Neuchâtel et inscrits au REG A ou B (le recours aux spécialistes d'autres disciplines établis hors du canton est autorisé), ainsi que tout architecte originaire du canton de Neuchâtel	30 sept. 88 (15 juin 88)	
Commune de Martigny	Aménagement de la place de Rome, CI	Architectes établis en Valais, en Suisse romande ou au Tessin, ou qui en sont originaires	30 sept. 88 (15 juin 88)	10/88 B 70
Ville de Lausanne	Aménagement d'un quar- tier urbain de 7 ha au lieu- dit «Gare du Flon», CI	Architectes et urbanistes établis ou domiciliés en Suisse avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1988, architectes et urbanistes suisses établis à l'étranger; association possible avec des architectes et des urbanistes étrangers	31 oct. 88 (31 août 88)	11/88 B 78

## Nouveaux dans cette liste

Commune de Monthey	Aménagement et structu- ration de la place de l'Hô- tel-de-Ville, CP	Architectes domiciliés ou établis en Valais, architec- te originaires du Valais, architectes (REG A ou B) domiciliés dans les cantons de Vaud, Genève, Fri- bourg, Neuchâtel, du Jura ou du Tessin	Décembre 88 (15 juillet 88)	14/88 B 102
Ville de Neuchâtel	Restructuration et agran- dissement de l'Hôpital Pourtalès, Neuchâtel, CP	Architectes domiciliés ou installés dans le canton de Neuchâtel depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1987; architectes ori- ginaires du canton de Neuchâtel (REG A ou B), do- miciliés en Suisse ou à l'étranger ainsi que des archi- tectes invités	16 déc. 88 (4 juillet- 12 août 88)	
Fondation Roi-Baudoin, rue Bréderode 21, B-1000 Bruxelles	Mise en valeur du site de la bataille de Waterloo (B), CI	Professionnels et étudiants ressortissants de la CEE dans les disciplines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement paysager et du graphisme	15 février 89 (15 oct. 88)	15- 16/88 B 110

## Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt*<sup>1</sup> et la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours nouvellement organisés ou en cours, ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement aux organisateurs des concours.

<sup>1</sup>Organe officiel en langue allemande de la SIA, case postale 630, 8021 Zurich.

## Carnet des concours

### Aménagement de la place de l'Hôtel-de-Ville à Monthey

#### Ouverture

La commune de Monthey organise un concours d'architecture selon le règlement SIA 152, dont les buts sont les suivants :

- structurer et aménager la place de l'Hôtel-de-Ville ;
- projeter un bâtiment administratif pour les besoins communaux ;
- créer un parking souterrain au centre de la ville.

Le concours est ouvert aux architectes domiciliés ou établis dans le canton du Valais, aux architectes originaires du Valais ainsi qu'aux architectes inscrits au registre suisse des architectes (REG A ou B), domiciliés et établis dans les cantons de Vaud, Genève, Fribourg, Neuchâtel, du Jura ou du Tessin.

*Jury* : MM. Bernard Attinger, architecte cantonal, président ; Alain Dupont, président, Claude Kalbfuss et Roland Maire,

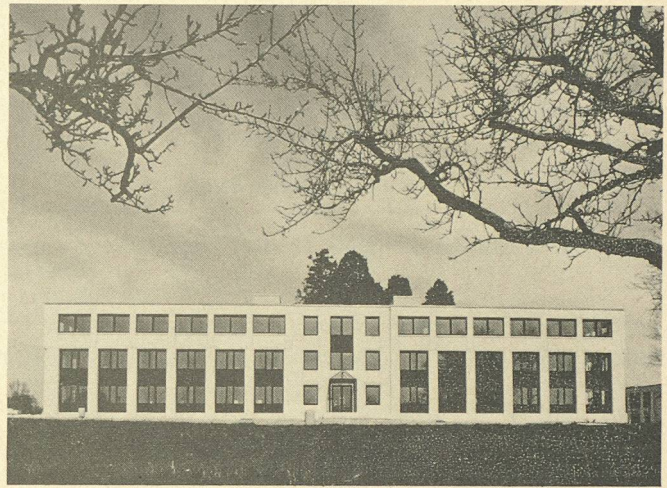
représentants du Conseil municipal ; Alvaro Siza, Aurelio Gal-fetti, Walter Tuschler, Jean-Gérard Giorla et François Kuonen, architectes. Suppléantes : M<sup>lle</sup> Rosemary Bonvin et M<sup>me</sup> Marie-Paule Donnet.

#### Calendrier :

- inscription provisoire jusqu'au 15 juillet 1988 ;
- inscription définitive et retrait des documents de base : août 1988 ;
- remise des projets : décembre 1988.

La date d'inscription définitive sera communiquée aux bureaux inscrits préalablement par lettre circulaire accompagnée du règlement et du programme.

*Inscription provisoire* (par écrit) : Concours d'architecture, administration communale, Service éditité et urbanisme, 1870 Monthey.



## Actualité

### Inauguration officielle de l'Ecole de la construction à Tolochenaz

Le 30 mai dernier, la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE) a convié à l'inauguration officielle de son *Ecole de la construction*, à Tolochenaz (dont certains départements

sont déjà en service depuis l'hiver dernier).

Le relief donné à cette manifestation, notamment par la participation du conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz, est à la

mesure de l'importance de l'institution créée par la FVE et du cadre qui l'abrite désormais. En effet, il s'agit de la seule école de Suisse groupant tous les métiers de la construction sous l'égide d'une seule fédération, d'où les dimensions impressionnantes du projet (15 672 m<sup>2</sup> de planchers, 81 772 m<sup>3</sup> de cube

SIA). Il est certain qu'une telle réalisation confère une particulière crédibilité aux milieux patronaux de la construction quant à la qualité de la formation qu'ils entendent promouvoir : cela explique pourquoi les autorités fédérales et cantonales ont accordé leur aide au financement de l'école.

On se souvient que ce bâtiment a fait l'objet d'un concours d'architecture en 1982<sup>1</sup>, dont les lauréats, Bernard Gachet et Patrick Mestelan, se sont vu confier la réalisation de l'école qui vient d'être inaugurée.

Sur la même parcelle de l'ancienne propriété Paderewski, la FVE a construit son nouvel immeuble administratif, dont l'implantation a été choisie de façon à préserver une partie des magnifiques arbres ainsi que le pigeonnier - utilisé comme local d'exposition - et la maison du jardinier.

Nous reviendrons plus en détail sur une réalisation qui fait honneur aux milieux patronaux vaudois de la construction et qui contribuera à assurer dans cette branche un niveau de formation adapté aux exigences croissantes et à l'évolution des techniques.

<sup>1</sup>Ingénieurs et architectes suisses, N°s 17 du 18 août et 19 du 15 septembre 1983.

